

Défi biodiversité et ressource en eau – projet 27



Crédit photo : DDAF de la Manche

Une haie entre voisins préserve l'amitié
Proverbe français

Plan de gestion durable du bocage

Une démarche individuelle, un enjeu collectif

A la recherche d'un élément identitaire de son territoire, l'image de la haie s'impose à l'esprit du manchois qui connaît la tradition d'élevage de son département. Car c'est bien l'homme, soucieux de protéger ses bêtes, qui a façonné ce maillage constituant l'ossature du paysage bocager. Avec l'intensification de l'agriculture, notre bocage a perdu en moins de quarante années, la moitié de ses haies boisées... A la faveur d'une opération de remembrement foncier, un plan de gestion expérimental est initié sur les communes de Mesnil Herman et Mesnil Opac. Conversation avec la Direction Départementale de l'agriculture et de la forêt et le service environnement du Conseil Général de la Manche pour comprendre les enjeux d'une dynamique nouvelle de gestion du bocage.

En quoi cette opération est elle innovante ?

Reynald Odille (DDAF- Responsable du pôle aménagement foncier)

- « Les deux communes voisines sont associées dans un projet de réaménagement foncier qui implique une centaine de propriétaires et exploitants. Ce projet est un moment unique de sensibilisation et de concertation pour ne plus considérer le remembrement agricole sous le seul angle de la productivité. Le plan de gestion du bocage (PGB) est l'outil qu'il manquait pour maintenir le bocage dans la durée.

Des mesures de protection du bocage existent déjà ?

- Disons que depuis une vingtaine d'années, différentes mesures sont testées, souvent à l'occasion de l'établissement de documents d'urbanisme dans les communes. Simplement, les propriétaires et les agriculteurs sont trop rarement impliqués dans le choix des haies protégées. Mais surtout, la protection des haies est vue de manière trop statique. L'enjeu sur le long terme est de gérer durablement le bocage et non plus de le « sauver » momentanément... D'où l'idée de proposer un plan de gestion du bocage pour prolonger dans le temps la réflexion très approfondie qu'ont suscité les haies pendant la durée du remembrement. Des exemples très intéressants à l'échelle d'une exploitation agricole ont été menés à bien notamment par la Chambre d'agriculture et le Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin, mais un tel plan à l'échelle de deux communes n'avait encore jamais été envisagé.

En quoi le bocage est-il si essentiel ?

Lorsque la haie est arrachée, le talus arasé, le bocage est défiguré ... c'est souvent un choc émotionnel pour les habitants. Pouvons-nous imaginer la Manche sans le bocage ? Non ! Assurément, d'ailleurs les Manchois y sont très attachés et ils le considèrent véritablement comme un élément de leur identité ».

Jean-Marc Noël (Service environnement du Conseil Général)

- « Le bocage... c'est aussi notre forêt, une forêt linéaire... Notre département est l'un des plus bocagers de France avec plus de 53.000 km de haies. Le rôle de la haie est pluriel : en maintenant le sol, elle participe à la lutte contre l'érosion et joue un rôle essentiel dans la qualité des eaux de ruissellements. Le réseau de haies constitue aussi un corridor écologique qui favorise la biodiversité. Souvent, elle représente l'ultime refuge d'une faune et d'une flore menacées »

(François Dudouit, DDAF, coordinateur technique PGB)

- « Pour le gibier, les chauves-souris, les pics, les rapaces..., la haie-présente de nombreux intérêts. On y trouve une grande variété d'arbres (érable, sycomore, chêne pédonculé, hêtre châtaignier, Frêne, Merisier...) et d'arbustes (charme, noisetier, érable champêtre). La haie recèle aussi des trésors comme certaines orchidées ou des espèces animales nichées dans ses arbres taillés en

têtard. Il n'est pas surprenant au détour d'un alignement d'arbres de croiser lérot, hérisson, chouette chevêche... venant se nourrir, nicher ou se protéger des prédateurs...

A quoi engage ce plan de gestion?

Le propriétaire ou l'exploitant qui adhère au plan de gestion va respecter un échéancier décennal qui planifie les interventions sur ses haies. Une cartographie précise lui sera fournie et toutes les modalités de création, d'entretien, de plantation ou de coupe seront précisées par zone. Le plan repose sur un diagnostic complet, car c'est en observant la réalité que nous pouvons estimer le rendement d'une haie et son potentiel de production en bois de chauffage (plaquettes ou bûches) ou en direction d'autres débouchés (bois d'œuvre, piquets de clôture, planches de bardage...) Notre diagnostic porte sur des données tant quantitatives (linéaire de haie) que qualitatives (essences, rôles, biodiversité) et propose une approche globale et cohérente à l'échelle du territoire de la commune ou de la communauté de communes...

La finalité du plan est la production de bois de chauffage ?

La filière bois-énergie se développe dans la Manche car elle constitue une ressource énergétique renouvelable. La chaudière collective et la plateforme stockage de plaquettes bois en sont des témoins tous proches. Les maires des communes comme les exploitants sont intéressés par la valorisation de cette ressource, mais la finalité partagée est véritablement celle d'un développement durable, c'est-à-dire qui concilie les contraintes économiques : optimiser le rendement de l'exploitation, alimenter une filière bois de proximité, mutualiser les moyens pour entretenir le linéaire de haies ... et environnementales : préserver la haie, dans sa diversité d'essences dans ses rythmes de croissances et dans ses fonctions écologiques. »



La chaudière collective bois du lotissement de St Samson de Bonfossé (crédit photo Martine Cartier)

Où en sont les communes de Mesnil Opac et Mesnil Herman dans ce premier plan de gestion ?

Reynald Odille (DDAF- Responsable du pôle aménagement foncier)

-« Pour agrandir les parcelles un linéaire de 8km de haies va être supprimé, un autre sera conservé. Soulignons que 95% du linéaire supprimé sera compensé et les nouvelles haies seront, cette fois, protégées par arrêté préfectoral. C'est une démarche expérimentale qui est engagée avec ces communes... il n'existe aucun manuel ou référentiel sur ce sujet, alors nous prenons le temps l'échange pour convaincre et travailler tous ensemble. La commission intercommunale d'aménagement foncier va jouer le rôle de facilitateur et de relais dans l'adhésion au plan. Chaque propriétaire se prononcera ensuite sur son intention d'adhérer au plan, car cette démarche repose sur le volontariat des acteurs.



(crédits photos Martine Cartier)

« le plan de gestion va permettre la régénération des haies et inscrire dans le long terme un programme de plantation et d'entretien. Ici, les produits de coupe seront utilisés pailler les 8km de haie replantées. Pour les années suivantes, ils seront transformés en bois plaquettes pour le chauffage »

François Dudouit, DDAF

Question d'équilibre

Rencontre avec pour Monsieur Michel DESVAGES, agriculteur et Maire de Mesnil Opac,

Bien sûr que la haie est utile ! Elle protège le bétail, les bâtiments, les cultures... Nos anciens y passaient tout l'hiver et recoupaient régulièrement leur haie en remontant la terre sur la crête. Que de travail ! Je pense que le plan de gestion sera bien accepté car il va permettre de rationaliser notre travail et surtout, éviter le gaspillage du brûlage... Le bois de haies pour le chauffage est une bonne solution , mais encore faut-il ne pas faire des kilomètres et des kilomètres pour alimenter les chaudières.... Pour moi, maire et agriculteur, tout n'est qu'une question d'équilibre et la haie fait partie de notre équilibre ! Vous savez, j'y ai planté plus d'arbres qu'aucune tempête ne m'en enlèvera jamais...

